



L'entretien postnatal précoce est fait pour vous

Lors de cet entretien, vous pouvez venir seule ou accompagnée de votre partenaire et de votre bébé. Ce n'est pas un examen médical.

Ce rendez-vous vient en plus des consultations médicales post-natales et il est pris en charge par l'assurance maladie.

Il peut être réalisé, par une sage-femme ou un médecin, entre les 4^e et 8^e semaines qui suivent la naissance.

Ce temps d'échange est l'occasion de revenir sur votre accouchement et votre vécu. C'est aussi le bon moment pour parler de ce que vous ressentez depuis la naissance. Nous pourrons aborder vos éventuelles difficultés, doutes, angoisses, si vous le souhaitez ; et répondre à vos questions.

La sage-femme pourra vous orienter vers d'autres professionnels si besoin et vous proposer un deuxième entretien quelques semaines plus tard, si nécessaire.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ▶ **L'ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE** est un temps d'échange et d'informations en dehors d'une consultation médicale, avec une sage femme ou un médecin.
- ▶ **POURQUOI ?** pour revenir sur le vécu de votre accouchement, répondre à vos besoins, vos questions, vos inquiétudes... pour dépister les signes de dépression du post partum.
- ▶ **QUAND ?** entre le 4^e et la 8^e semaine qui suivent la naissance. Un second entretien peut vous être proposé entre la 10^e et la 14^e semaine après la naissance.
- ▶ **OÙ ?** à votre domicile à l'hôpital ou dans un lieu de consultation.
- ▶ **COÛT ?** il est pris en charge par la CPAM.

Direction médias et événementiel du Département du Var : service création graphique : J. Clichini ; service imprimerie : IMPRIMERIE VAR © Adobe Stock - 2025



LE DÉPARTEMENT

VOUS VENEZ D'AVOIR UN ENFANT
Accueillons-le ensemble

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur
var.fr
social/enfance-famille/suivi-des-femmes-enceintes



You venez d'avoir un enfant

Les puéricultrices de la Protection maternelle et infantile, qui est un service du Conseil départemental Var, viennent à votre rencontre.

Elles vous informent et vous conseillent.

Vous pouvez faire appel à elles jusqu'aux 6 ans de votre enfant.

Où rencontrer une puéricultrice ?

La puéricultrice de votre secteur peut vous recevoir lors d'une permanence dans les locaux du Conseil départemental ou se rendre à votre domicile pour répondre aux questions que vous vous posez au sujet des soins de votre bébé.

À NOTER

Prises en charge par le Conseil départemental du Var, les visites et les permanences des puéricultrices sont gratuites pour les familles.

► ELLE VOUS CONSEILLERA EN MATIÈRE :

- de diététique infantile (allaitements maternels, préparation des biberons),
- d'hygiène et soins à votre enfant (toilette, bain, soins de l'ombilic...),
- de prévention des accidents domestiques...

► ELLE VOUS INFORMERA SUR :

- ce qu'il faut faire ou ne pas faire en attendant la visite du médecin (en cas de fièvre ou de diarrhée),
- la façon de se servir du carnet de santé,
- les différents modes d'accueil...

► AFIN DE MIEUX CONNAÎTRE VOTRE ENFANT, ELLE VOUS PARLERA :

- de son rythme de vie (sommeil, pleurs, repas, sorties...),
- de son éveil (jeux, activités d'éveil...)

Pour bénéficier de la présence d'une puéricultrice, prenez directement contact avec le service de Protection maternelle et infantile (PMI) de votre commune de résidence.

► LA SEYNE-SUR-MER - SAINT-MANDRIER

LA SEYNE-SUR-MER : 04 83 95 49 00

► TOULON

TOULON : 04 83 95 23 53

► BANDOL - ÉVENOS - LA CADIERE - LE BEAUSSET - LE CASTELLET
OLLIOULES - RIBOUX - SAINT-CYR - SANARY - SIGNES - SIX-FOURS

LITTORAL SUD SAINTE-BAUME :
04 83 95 27 60

► BELGENTIER - BORMES - CARQUEIRANNE - COLLOBRIÈRES - CUERS
HYÈRES - LA CRAU - LA FARLÈDE - LA GARDE - LA VALETTE - LA LONDE
LE LAVANDOU - LE PRADET - LE REVEST - PIERREFEU - SOLLIÈS-PONT
SOLLIÈS-TOUCAS - SOLLIÈS-VILLE

VAL GAPEAU ILES D'OR :
04 83 95 39 50

► BESSE - CABASSE - CARNOULES - FLOSSANS - GONFARON - LE CANNET
LE LUC - LE THORONET - LES MAYONS - PIGNANS - PUGET-VILLE

CŒUR DU VAR : 04 83 95 19 35

► CAVALAIRE - COGOLIN - GASSIN - GRIMAUD - LA CROIX-VALMER
LA GARDE-FREINET - LA MOLE - LE RAYOL - PLAN DE LA TOUR
RAMATUELLE - SAINTE-MAXIME - SAINT-TROPEZ

GOLFE DE SAINT-TROPEZ :
04 83 95 40 60

► BAGNOLS - FRÉJUS - PUGET-SUR-ARGENS - LES ADRETS - LES ISSAMBRES
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - SAINT-AYGULF - SAINT-RAPHAËL

VAR ESTÉRAL :
04 83 95 40 33 - 04 83 95 40 35

► CALLIAN - FAYENCE - MONTAUROUX - MONS - SAINT-PAUL
SEILLANS - TANNERON - TOURRETTES

FAYENCE : 04 83 95 33 82

► AMPUS - BARGÈME - BARGEMON - BRENON - CALLAS - CHÂTEAUDOUBLE
CHÂTEAUVIEUX - CLAVIERS - COMPS - DRAGUIGNAN - FIGANIÈRES
FLAYOSC - LA BASTIDE - LA MARTRE - LA MOTTE - LA ROQUE-ESCLAPON
LE BOURGUET - LE MUY - LES ARCS - LORGUES - MONTFERRAT
TARADEAU - TRANS - TRIGANCE - VIDUAUBAN

AIRE DRACÉNOISE : 04 83 95 33 82

► BARJOLS - BRAS - BRIGNOLES - BRUE-AURIAC - CAMPS - CARCÈS
CHÂTEAUVERT - CORRENS - COTIGNAC - ENTRECASTEAUX - ESPARRON
FORCALQUEIRET - GARÉOULT - LA CELLE - LA ROQUEBRUSSANNE - LE VAL
MAZAUGUES - MÉOUNES - MONTFORT - NANS-LES-PINS - NÉOULES - OLLIÈRES
PLAN D'AUPS - PONTEVES - POURCIEUX - POURRIÈRES - ROCBARON - ROUGIERS
SAINT-ANTONIN - SAINTE-ANASTASIE - SAINT-MARTIN - SAINT-MAXIMIN
SAINT-ZACHARIE - SEILLONS - TAVERNES - TOURVES - VARAGES - VINS

PROVENCE VERTE : 04 83 95 36 09
04 83 95 36 12

► AIGUINES - ARTIGNOSC - ARTIGUES - AUPS - BAUDINARD - BAUDUEN
FOX-AMPHOUX - GINASSERVIS - LA VERDIÈRE - LES SALLES - MOISSAC
MONTMEYAN - RÉGUSSE - RIAS - SALERNES - SAINT-JULIEN - SILLANS
TOURTOUT - VERIGNON - VILLECROZE - VINON

HAUT VAR VERDON : 04 83 95 36 09
04 83 95 36 12